

Grande-Bretagne chez des maisons avec lesquelles ils entretiennent des rapports depuis de nombreuses années.

L'hon. M. BENNETT: Combien au juste? Écoutez ce que le ministre va dire.

L'hon. M. DUNNING: Je pourrais en nommer trois.

L'hon. M. BENNETT: Eh bien, nommez-les. Je connais certains d'entre eux. Qui sont-ils?

L'hon. M. DUNNING: Divulguer le nom de compagnies est un procédé qui ne me plaît guère.

L'hon. M. BENNETT: Allonc donc! Ceux qui sont dans cette partie sont bien connus.

L'hon. M. DUNNING: Que mon très honorable ami prenne sur lui cette responsabilité, s'il le désire.

L'hon. M. BENNETT: Je m'en ferai un plaisir.

L'hon. M. DUNNING: Quoi qu'il en soit, je sais que l'un des fabricants les plus importants s'approvisionne là. Un autre que je connais...

L'hon. M. BENNETT: Des stocks leur ont-ils été livrés au cours des trois dernières semaines?

L'hon. M. DUNNING: C'est difficile à dire.

L'hon. M. BENNETT: Du tout.

L'hon. M. DUNNING: Je sais qu'ils ne se jugent pas près de l'embaras. Un troisième me vient à l'esprit. Il s'approvisionnait autrefois en Grande-Bretagne, mais on m'informe qu'il s'approvisionne aujourd'hui au Canada, à cause des arrangements qu'il a conclus concernant ses achats. Cependant, il n'y a pas là matière à discussion. Si, avant la discussion de ce numéro, le Gouvernement avait agi dans le sens indiqué par mon très honorable ami, je n'aurais aucune peine à concevoir que des honorables députés eussent pris la parole et l'eussent blâmé d'avoir abaissé les murs tarifaires contre les Etats-Unis. Nous sommes fort heureux de savoir que le chef de l'opposition apprécie autant la nature du problème, et, je le répète, cela va accéder notre besogne. Le présent numéro n'est pas atteint; il s'agit en réalité d'établir une dérogation provisoire à ce numéro.

M. WARD: Si je comprends bien les règlements tarifaires, les dispositions du tarif ne s'appliquent pas à un article qui est produit au Canada dans une proportion inférieure à 10 p. 100. Est-ce exact?

[L'hon. M. Dunning.]

L'hon. M. BENNETT: Non.

L'hon. M. DUNNING: Non, il n'existe rien de pareil. L'honorable député songe au droit de dumping, non pas au droit ordinaire.

L'hon. M. BENNETT: Le droit de dumping ne s'appliquerait pas du tout si cette initiative était prise à présent. Je ne comprends pas que le ministre juge à propos, en traitant de ce numéro, de parler de talents ou d'éloquence d'avocat.

L'hon. M. DUNNING: Ils forcent mon admiration.

L'hon. M. BENNETT: Nous nous écartons du sujet. Il n'y a pas matière à discussion. Nous traitons d'un numéro et du problème qu'il soulève, et nous voulons aborder ce problème de façon rationnelle et en hommes d'affaires. Lorsque mon honorable ami dit qu'il connaît une maison qui importe la matière première, c'est-à-dire les feuilles, il veut parler de la General Steel Wares; cet établissement se procure les matériaux dont il a besoin de Baldwins avec lequel il a conclu un *modus vivendi*; de fait, le président de l'entreprise est l'un des administrateurs de Baldwins. A un moment donné, cette compagnie avait une succursale ici. A quoi sert-il de dire que ces arrangements sont secrets. Tout le monde est absolument au courant de ces faits. Cette maison prétend qu'elle reçoit une partie de ses livraisons, mais elle avait fait en sorte d'avoir de fortes sommes à son crédit pour financer ses approvisionnements. Elle s'y est prise à point nommé et elle retirera des bénéfices appréciables à cause de sa prévoyance pour l'avoir fait. Les usines de la General Steel Wares sont les seules à produire sur une vaste échelle les feuilles de tôle pour la galvanisation et la compagnie ne fournit pas les matériaux à l'entreprise particulière de l'Ouest canadien dont j'ai parlé.

Il ne s'agit pas certes de laisser entendre ce que l'on aurait pu faire. Du moment qu'un ministre de la Couronne, surtout le ministre des Finances, déclare que, dans d'autres circonstances, l'on aurait pu suivre une ligne de conduite différente de celle que l'on a adoptée, il est absolument à côté de la question. Quelle ligne de conduite avon-nous adoptée? Voilà ce qu'il s'agit de savoir. Telle est la question en jeu et l'on se rendra compte qu'au cours des cinq années pendant lesquelles nous avons dirigé les affaires du pays, nous n'avons eu qu'une seule attitude relativement aux questions de cette nature. Nous avons travaillé au développement des industries canadiennes et à procurer du travail aux Canadiens; cependant, nous avons aussi pris des mesures pour que les citoyens du pays puissent se procurer tous les articles